

ESPOIR POUR UN ENFANT

Article 9. VIETNAM

Vous souhaitez accompagner la Présidente : Etre obligatoirement membre actif

L'objectif de cette mission à un but humanitaire, il consiste à soutenir sur place des projets en participant à nos missions humanitaires. C'est une activité humanitaire où les bénévoles qui accompagnent la Présidente mettent à contribution leur motivation et énergie au profit des actions. S'engager pour cette mission, c'est bien, cependant, les statuts humanitaires sont très cadrés et définissent le niveau d'action et d'implication dans lequel vous vous engagez.

Cette expérience unique vous donnera une autre dimension dans vos relations humaines, c'est une chance.

Petite plaquette à conserver au moment du séjour au Vietnam.

Règlement intérieur :

La Présidente se rend au Vietnam pour des actions bien précises. Elle supervise avec sa coordinatrice ou coordinateur l'ensemble de celles-ci.

Les personnes qui désirent l'accompagner doivent respecter ces consignes et être obligatoirement membres de l'ONG:

Si elles ne souhaitent pas les respecter, elles en ont le droit mais elles ne seront pas invitées à rejoindre la présidente pour cette mission....

1^{ère} étape

- Prévenir la Présidente 2 mois à l'avance au minimum et lui transmettre à sa demande **une photocopie de votre passeport (identité et numéro de passeport) pour obtenir les autorisations auprès des autorités,** signer l'extrait du règlement intérieur. **Sachez qu'en tant qu'adhérent, vous êtes censé connaître le règlement intérieur.**

2^{ème} étape :

- Prévenir la Présidente des dates d'arrivée au Vietnam et de retour en France. Un questionnaire ou un planning vous sera remis pour le compléter. Si la date limite est passée, aucune démarche de l'ONG ne sera entreprise.

Réservation :

- Vous réservez votre vol + demande de visa
- Vous réservez votre chambre d'hôtel selon votre choix

Un planning sera remis avant le départ mais certains rendez vous ne peuvent se prendre que sur place.

(Les frais de taxi sont à la charge de l'adhérent, il sera divisé selon le nombre de personnes).

Dès la remise du planning, il doit être complété rapidement et envoyé dans les jours qui suivent à la Présidente.

- Un taxi de 10 places n'a pas le même coût qu'un taxi de 15 places. Il est difficile au dernier moment de changer de taxi. Si vous changez d'avis alors que la réservation a été faite, vous payez quand même votre part. Il n'est pas normal que ce soit les autres qui financent votre désistement.

Les interprètes, nos coordinateurs, les membres de l'association d'encouragement à l'étude, membres de nos équipes locales, les autorités Vietnamiennes qui accompagnent la Présidente et ses accompagnants ne financent en aucun cas ces frais de déplacement.

La Présidente paie personnellement son voyage, son hébergement, ses frais de déplacement...comme chaque membre qui l'accompagne.

Espoir pour un enfant n'est pas une agence de voyage, la mission a ses contraintes, il faut bien réfléchir avant de s'engager.

1

ONG Espoir pour un enfant – 69310 Pierre-Bénite– (siège social) –

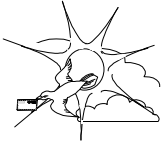
Adresse de gestion et correspondance :

101 rue de la maçonnière, Domaine Cèdres, 69390 VERNAISON – site www.espoir-enfant.org

www.espoir-enfant.org – Reconnue d'intérêt générale – Habilitée par la PACCOM

Tel. / 06 46 78 89 14 courriel : joelle.meyrieux@yahoo.fr

Association Espoir Pour Un Enfant, association loi 1901 modification Préfecture 691054354

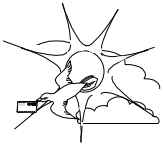


ESPOIR POUR UN ENFANT

Au Vietnam, il y a une législation et la Présidente à la tâche de la faire respecter pour la survie de l'ONG. C'est un pays avec une culture et des règles qui s'imposent, il est normal de s'y soumettre.

Ce règlement n'est pas négociable

- **Les accompagnants** s'engagent à respecter scrupuleusement les règles de vie en communauté au moment des déplacements et de l'action sur place et sont responsables de leurs actes. Si un membre hausse la voix (ce qui est une insulte pour un Vietnamien), ne respectent pas les consignes de la Présidente ou de la coordinatrice ou coordinateur, il **encourt des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Il ne pourra plus accompagner la Présidente**
 - **Les frais sont intégralement à la charge de l'accompagnant** : (Assurance (responsabilité civile), nourriture, logement, déplacements,...)
 - **Assurance** : **Les accompagnants ne sont pas pris en charge par l'assurance de l'ONG.** Leur responsabilité personnelle est engagée. L'association ne devra pas répondre des conséquences pécuniaires en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à autrui dans le cadre de ses visites..... Si un accompagnant s'accidente , il ne peut pas mettre en cause l'ONG.
 - **Il est interdit de demander les coordonnées des membres de nos équipes locales, de notre coordinatrice THI par exemple**, des interprètes bénévoles, des Autorités Vietnamiennes des Comités Populaires, Directeurs, instituteurs ou membres de l'association d'encouragement à l'étude ex : Caroline ou Me Ngoc, Vices Présidentes.....etc).
- Les accompagnants s'engagent de ne pas mettre ces personnes dans l'embarras en essayant de transgresser cette règle volontairement en feignant de l'ignorer. C'est un manque de respect qui est inacceptable.**
- **il est interdit également de prendre des initiatives sans auparavant en informer la Présidente.**
 - Les accompagnants se déplacent pour des études de projets sur le terrain pour témoigner du travail et réaliser parfois certains projets en trouvant des fonds etc mais ils sont membres et à aucun moment, ils sont chargés de gérer l'association du jour au lendemain, de prendre des décisions, des initiatives avec les partenaires Vietnamiens. Si chacun se met à jouer un rôle de Président alors qu'il n'a jamais été mandaté, il serait impossible de s'y retrouver, ce serait une confusion et un désordre total. . **Seuls, Les statuts peuvent déterminer librement l'étendue des compétences et le rôle de chacun.** La Présidente à ce pouvoir de façon officielle car c'est son rôle, elle travaille toute l'année avec ses partenaires par l'intermédiaire des coordinateurs. **Sympathiser est très bien et c'est chaleureux pour tout le monde si chacun n'oublie pas les règles à respecter pour faire fonctionner correctement l'ensemble des projets selon la législation française et vietnamienne**, nous ne devons pas dépasser certaines limites pour vivre ensemble cette bonne expérience en harmonie.
 - **Il est interdit** de demander directement un service à une personne de nos équipes locales Vietnamiennes, au responsables d'orphelinat, à notre coordinatrice Thi, aux membres de nos partenaires Vietnamiens sans en parler auparavant à la Présidente.
Il est important de respecter cet engagement pour éviter des problèmes lourds de conséquence. **Tout doit transiter par la Présidente, c'est un engagement que vous devez respecter impérativement.**



ESPOIR POUR UN ENFANT

La Présidente a un rôle à jouer très ingrat qui consiste à faire respecter le règlement intérieur **pour tout le monde sans exception afin d'éviter des gros problèmes déjà rencontrés maintes fois et de gérer toute la mission du séjour dans une bonne ambiance, ce qui n'est pas du tout évident.**

Elle engage également sa responsabilité auprès des autorités et des équipes locales. N'oubliez pas que c'est pour le bien de tous et surtout au profit des enfants ou familles en grande détresse. Le Vietnam a une culture et des lois différentes de celles de la France.

La Présidente est la seule décisionnaire et il est interdit formellement de prendre des initiatives personnelles dans le cadre de l'association que ce soit avec vos filleuls ou autre.

- **La Présidente doit être informée et donner son aval** pour toute proposition de projet, toute initiative ou don etc...
- **L'accompagnant s'engage à respecter** toute personne qu'il sera amené à rencontrer lors de ses visites.
- **l'accompagnant s'engage à ne pas divulguer les informations de l'ONG**, les situations familiales des familles pauvres que nous rencontrons doivent restées confidentielles au sein de l'ONG.
- **L'ensemble des traditions et cultures doit être respecté.**

Aucune attitude déplacée, aucun commentaire, aucune réflexion critique de la part des accompagnants ne doit pouvoir donner lieu à une interprétation politique, religieuse, raciale, ou d'intérêt professionnel.

Il est très important de respecter les personnes âgées, elles sont sympathiques mais la familiarité trop prononcée est une injure et un manque de respect.

IMPORTANT :

- Lors de nos déplacements (pas de critiques dans le bus...)
- Lors de nos cérémonies de remise de bourses (Merci de ne pas perturber le déroulement, restez assis et évitez de vous dissiper par politesse. (Au début ou à la fin de la cérémonie, vous pouvez poser la question à la Présidente.). Il est possible de prendre des photos avec beaucoup de discrétion sans perturber la cérémonie.
- Lorsque nous sommes invités à manger avec les Autorités Vietnamiennes, restez polis et respectueux. (Ne pas critiquer la nourriture). Ils nous font l'honneur de nous inviter à partager un repas avec eux, soyons reconnaissants de ce geste généreux.

Des consignes non respectées et une structure mal gérée met en péril l'ONG.

Tenue décente adaptée :

Si vous vous rendez à une cérémonie de remise de bourses ou lors de la grande cérémonie :

Homme : Vous devez porter un pantalon long (pas de jean) et une chemise ou un polo à petites manches courtes. Les baskets ou les tongs sont déconseillés.

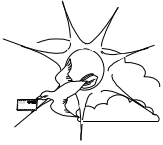
Femme : vous devez porter un pantalon long ou jupe ou robe longue ou jusqu'au genou et le chemisier ou la marinière avec de petites manches. Les tongs ou baskets sont déconseillés...

Rencontrer votre filleul au cours des visites prévues dans le programme du planning de L'ONG : votre tenue doit être décente tout simplement.

Exceptionnellement, vous pouvez demander à la Présidente de le rencontrer pour un cas bien particulier mais, il est important de prévenir la Présidente, 2 mois avant votre départ pour obtenir une autorisation des Autorités de la ville où séjourne votre filleul.

L'autorisation peut être refusée, la Présidente avec sa coordinatrice essayeront si elles le peuvent mais sans aucune obligation de leur part de trouver une autre solution pour rencontrer votre filleul. Le coût d'un interprète est exorbitant..

La Présidente peut demander à un interprète de l'ONG ou à la coordinatrice (coordinateur) de la Présidente au Vietnam de vous accompagner gratuitement si **elle (il) est disponible ou ne travaille pas ce jour là. Si elle ou il accepte, ce sera selon leur emploi du temps et pas le vôtre.**



ESPOIR POUR UN ENFANT

Les interprètes ne paient en aucun cas les trajets et repas, s'ils vous accompagnent , ils ne demandent pas d'argent donc soyez corrects, respectueux et reconnaissants, ce n'est pas un dû.

IMPORTANT : les coordinateurs interprètes sont bénévoles, merci de ne pas abuser de leur générosité.

Les équipes locales Vietnamiennes dépendent toutes des coordinateurs et les coordinateurs de la Présidente.

En l'absence de la Présidente, la coordinatrice ou le coordinateur représente la Présidente. Auparavant, la Présidente donne les consignes

Important : Vous ne choisissez pas la date du rendez-vous.

- Lorsque la Présidente et ses accompagnants sont invités à se rendre à un orphelinat toute une journée, les religieuses préparent souvent un repas.

Chaque personne doit déposer un don dans une enveloppe que nous ferons circuler au cours du trajet

A l'arrivée, nous remettons cette somme à la Responsable sans préciser que c'est pour financer le repas car cela risquerait de la vexer. Vous comprendrez que les dons réservés aux enfants pour leur éducation, leur soin, leur nourriture ne doivent en aucun cas servir à nourrir la délégation de membres... Il est important de ne faire aucune promesse à l'enfant, ou à sa famille avant une étude de besoin réalisée par la Présidente, sa ou son coordinateur et la ou le responsable de l'enfant.

Article 10. ATTENTION : Au Vietnam, un étranger (membre) n'a pas le droit de se promener seul avec un enfant Vietnamien sans qu'il soit accompagné de sa responsable ou l'un de ses parents. Cela peut entraîner des conséquences très graves autant pour le membre que pour l'ONG.

Le non-respect du présent règlement intérieur, toute incompatibilité, morale ou comportementale envers les valeurs de l'ONG, ou une attitude lui portant préjudice, peuvent déclencher des sanctions.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR VALIDE

(mention lu et approuvé à la main)

NOM

Prénom

Signature